



Faculté des Sciences de l'Homme et de l'Environnement

## Conseil de Faculté – Séance N°38

**Jeudi 23 juin 2011**

«Compte rendu qui a valeur d'information, SOUS RESERVE de correction et validation par le prochain conseil »

### Participants :

Collège A	
Pascal DURET	Représenté
Michel DIMOU	Présent
Georges DALLEAU	Présent
Harry BOYER	Représenté
François GARDE	Absent
Collège B	
Chantal VERKINDT	Présente
Alain BASTIDE	Excusé
Marie CHIRON	Présente
Dominique MORAU	Présent
Patrick DESMOULINS	Représenté
Collège IATOS	
Bruno BONAZZI	Présent
Chantale RICHAUVET	Présente
Personnalités extérieures	
Jean-Luc LHEMANNE	Excusé
Nazir PATEL	Absent
Marc-André HOAREAU	Absent
Personnes assistant également au Conseil	
Jean-Michel DELAPLACE	Présent
Pierre LEROYER	Présent
Thierry PASSINAY	Présent
Laurent PUREN	Absent
Pascal DENIS	Excusé
Etudiants	
Jeremy ANGUILA	Absent
Thomas VIAUD	Représenté

Invités	
Frédéric MIRANVILLE	Présent
Christiane DIJOUX	Présente

**Ordre du jour :**

1. Validation du dernier PV
2. Les MCC générales FSHE et les MCC de chaque département pour les licences et modifications éventuelles des calendriers universitaires 2011-2012
3. Modification mineure des maquettes L1 et L2 SBE
4. Créneaux « Orientation et Aide à l'Insertion Professionnelle » (Présentation de M. MIRANVILLE)
5. Bilan de semestre 2 du plan réussir en licence et projet PRL pour le second semestre 2011
6. Définition d'un critère pour un étudiant défaillant
7. CEV
8. Points divers :
  - ATER
  - Mouvement de personne
  - Dépense HC sur UFR SHE
  - Site WEB
  - Remise des diplômes et étudiant méritant
  - Emploi du temps et rentrée
  - Point préinscriptions et ouverture 2011-2012
9. Questions diverses

Quorum atteint, le conseil débute à 14 h 15.

**1. Validation du dernier PV**

PV validé à l'unanimité.

**2. Les MCC générales de la FSHE et les MCC de chaque département pour les licences et modifications éventuelles des calendriers universitaires 2011-2012**

Chaque département doit s'organiser pour planifier un calendrier prévisionnel des examens en début de semestre de l'ensemble des contrôles continus.

Pour les épreuves de rattrapage qui ne font pas l'objet d'une deuxième session d'examen, il est décidé de ne communiquer les relevés de notes officiels (ceux disponibles porteront des informations concernant le rattrapage) qu'après la deuxième session de rattrapage.

Selon les possibilités, on privilégie un relevé de notes disponible sur le Bureau Virtuel, si ce n'est pas possible, ils pourront décider des matières à repasser en fonction de l'affichage des Procès-Verbaux globaux. Les relevés de notes compris entre 8 et 9,99 ne seront pas signés par le Directeur de l'UFR, le document n'ayant de caractère définitif.

La liste des étudiants qui ont une note entre 8 et 10 au niveau de la VET, sera nécessaire, afin d'avoir les autorisés à composer, les étudiants devront donc s'inscrire en ligne (pour se connecter et avoir les relevés de notes) si ce n'est pas possible ils viendront physiquement signer un document pour repasser le rattrapage. La gestion des listes des autorisés à composer se fera au niveau des départements ainsi que la saisie des notes de rattrapage. Une solution d'inscription numérique sera

étudiée.

Ces points sont validés, mais une simulation sera faite pour améliorer le schéma de construction notamment sur l'augmentation si nécessaire du nombre de matières à repasser.

Les modalités de contrôle de connaissances générales, la session de rattrapage et le fait qu'il y a au maximum 3 matières par semestre à rattraper (voire plus s'il y a ABJ sur décision du jury) sont validés à l'unanimité.

Modifications de calendrier pour l'évaluation en CC liées à la modification des MCC générales : accordées à l'unanimité.

### **3. Modification mineure des maquettes L1 et L2 SBE**

Ces modifications sont validées à l'unanimité.

### **4. Créneaux « Orientation et Aide à l'Insertion Professionnelle »**

M. MIRANVILLE présente le projet puis répond aux questions posées par les membres du Conseil:

- Des VA seront possibles sur des UE existant dans les maquettes, sous réserve qu'il y ait correspondance sur les compétences similaires validées par le CESAME.
- Les composantes pourront-elles choisir les entreprises visitées sur le module du CESAME, et comment sont organisées ces visites? Si l'organisation est prévue, les partenaires ont des modules capables de gérer un grand nombre d'étudiants. Des terrains potentiels de visite seront listés, et l'Université pourra choisir le schéma de visite. En fonction de cela les partenaires proposeront des créneaux et l'Université fera la répartition au niveau des composantes.
- La prise en compte des spécificités des composantes sera délicate à gérer au niveau de l'organisation des visites. L'idée pour la FSHE serait de valider certains modules par des actions/stages/UE mis en place par les départements et/ou laisser la possibilité aux étudiants de s'inscrire dans les modules. M. MIRANVILLE précise que le CESAME n'a pas pour objectif de répéter les modules étudiés dans les composantes, mais de les compléter. Cependant, les étudiants n'auront pas le choix de s'inscrire ou non au CESAME.
- Quelles sont les modalités de mise en œuvre des modules par composantes ? L'organisation s'appuiera le moins possible sur les composantes : les gestionnaires du PROFIL se chargent de la planification de l'organisation et surtout la gestion des flux d'étudiants. La contrainte de la composante sera de libérer les créneaux.
- L'évaluation de dispositif n'a pas encore été validée. La proposition a été de considérer que la note de ce dispositif viendra dans la partie UE libre. Pour ceux qui font déjà une UE libre, il a été proposé que pour ces étudiants il y aurait une moyenne simple entre l'UE libre et le CESAME.  
Un problème d'équité se pose. Et dans ce cas il y a la possibilité d'augmenter les ECTS de ces UE libres. Car les résultats ne sont pas annexes, mais intégrés dans la formation de l'étudiant.

Valider le CESAM au Conseil de Faculté revient à valider dans un premier temps la banalisation de 4 demi-journées. En fin de ce conseil, il sera envoyé à Mme RICHAUVET et M. PASSINAY les

demi-journées retenues par les autres composantes. Il semble extrêmement difficile de gérer toutes les contraintes au niveau des emplois du temps déjà établis, la FSHE s'organisera au mieux. L'intérêt d'adhérer au CESAME est aussi de faire en sorte que le PROFIL via ce projet s'intéresse aux aspects professionnalisants des formations de la FSHE. Le conseil valide avec une abstention le fait d'essayer de trouver des demi-journées pour le CESAME.

### **5. Bilan de semestre 2 du plan réussir en licence et projet PRL pour le second semestre 2011**

Le bilan est complet pour le SBE, inexistant pour le FLE et incomplet pour le STAPS. Toutes les heures qui n'auraient pas été programmées de manière rigoureuse seront rendues au central.

Validé à l'unanimité.

### **6. Définition d'un critère pour un étudiant défaillant**

Sera traité lors d'un prochain conseil.

### **7. CEV**

Les dossiers de CEV présentés au conseil sont validés à l'unanimité.

### **8. Points divers:**

- ATER :

Tous les documents ont été transmis au Conseil Scientifique.

- Mouvement de personnel :

Sandrine Ho-Ying-Lung remplace Katia Fontaine au secrétariat du département FLE.

Sandrine Chanfin remplacera Ouméma Goulam Houssen au secrétariat du département STAPS.

Vanessa Dijoux sera titulaire sur son poste, au secrétariat du département SBE.

- Dépense HC sur UFR SHE :

Au cours de l'année universitaire 2010/2011, le bureau de la gestion des CEV et des HC a traité 134 dossiers d'intervenants extérieurs. Il ne reste sur cette population que 15 dossiers à traiter.

Concernant la gestion des personnels permanents, 12 dossiers sont validés et transférés pour paiement. Le reste est pour la plupart en état :

- de vérification de services
- en attente de signature
- de problème de code apogée

Quantitativement, la FSHE est passée pour les permanents de 988,40 HETD en 2009/2010 à 2244 HETD en 2010/2011 ce qui correspond à une augmentation de 127%.

A l'inverse, le volume des intervenants extérieurs a diminué de 10%.

Sur l'année universitaire 2010/2011, le montant des HC pour l'UFR SHE est de 313 812.61 €

- Site WEB :

Suite aux erreurs mentionnées sur les fiches diplômes de la FSHE enregistrées dans la partie formation du site de l'Université, les fichiers sources ont été demandés pour permettre une gestion

simplifiée des modifications.

M. BONAZZI souhaite qu'une formation soit mise en place à la rentrée pour les rédacteurs du site de la FSHE.

- Remise des diplômes et étudiant méritant :

La candidature de Mlle Prisca HOARAU étudiante en STAPS, est présentée.

- Emploi du temps et rentrée

Au niveau de l'UFR SHE, plus de 80% des emplois du temps sont intégrés à l'application Super Plan.

- Point préinscriptions et ouverture 2011-2012

### **Département SBE**

M1 PBE = 38 dossiers (pas encore de commission)

M2 PBE = 17 dossiers (pas encore de commission)

M1 GUE = 62 dossiers donc 35 admis

M2 GUE = 42 dossiers dont 25 admis

### **Département STAPS**

M1 EPS2I : Pas d'ouverture

M2 EPS2I : 4 dossiers mais la session d'examen n'est pas clôturée

M1 CSC : 3 dossiers papiers et 8 dossiers campus France validés

M2 CSC : 9 dossiers

### **Département FLE**

M1 LCC : 13 dossiers papiers reçus

M2 LCC : 9 dossiers papiers reçus

La commission n'a pas encore eu lieu

Le conseil prend fin à 18 h.